

www.flauraud.fr

FLAURAUD FIGEAC +33 (0)5 65 34 77 33

AURILIS GROUP SAS Siège social :

14 RUE PIERRE BOULANGER - 63100 CLERMONT FERRAND - FRANCE

N° TVA FR 93321774150

Tél accueil : +33 (0)4 73 420 410 Email compta : compta.clients@flauraud.fr

Mails commerce : relationcommerciale@flauraud.fr litige.retour@flauraud.fr

N° compte client : 24 - Tiers payeur : 24

N° de facture : 44463404 du 06/02/2026

N° TVA CEE :

CAMPING LA DIEGE

12700 SONNAC

ADRESSE DE LIVRAISON

CAMPING LA DIEGE

12700 SONNAC

Chef de secteur : MARCOULY FRANCOIS (tél :)

Devise : EUR

Veuillez adresser vos règlements à : AURILIS GROUP SAS - Service Comptabilité - 1 Bd de Verdun - BP 329 - 15003 AURILLAC

N° ligne	Référence	Désignation	Prix U. Brut H.T.	Qté	Remise	Prix U. Net H.T.	Montant Net H.T.	Taux TVA
	Livraison :	24 COMPTANT FIGEAC 12700 SONNAC						
		BL 19348411 du 06/02/2026						
1	1370535	Commande VBQC 1532801 1 (BOCP) LOCTITE 243 FLACON 5ML BLEU RESI 5010266001234	7,00	1,00		7,00	7,00	20,00
						Cumul par BL	7,00	

FLAURAUD
06 FEV. 2026
PAYE LE

CARTE BANCAIRE
SANS CONTACT


A0000000031010

VISA

LE 06/02/26 A 14:49:32

AURILIS GROUP

46100

FIGEAC

2528655

30002

32177415000270

#####0459

23546A21778668A5

001 000006 180

C @

NO AUTO: 236751

MONTANT:

8,40 EUR

DEBIT

TICKET CLIENT

A CONSERVER

nent ne le sont qu'à titre de référence pour indiquer la destination des produits conformément à l'article L.713-6B du

ELEMENT

2/2026 8,40

M67

	TVA 20,00 %	TOTAL EUR
Base HT	7,00	7,00
Montant TVA	1,40	1,40
Total TTC	8,40	8,40
A déduire		0,00
Net à payer		8,40

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE : Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, même en cas de retour ou d'envoi effectué franco de port. Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable exprès, écrit d'AURILIS GROUP SAS. Tout client professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard d'AURILIS GROUP SAS, d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros, montant fixé par décret, pour frais de recouvrement (Art. L441-6, I-al. 12 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, AURILIS GROUP SAS peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. Conformément à l'article 1229 du Code civil, le client devra payer un montant égal à 5% du montant H.T. de la facture au titre de la clause pénale en cas de non-paiement 15 jours après avoir été mis en demeure de payer. Il est expressément stipulé que le transfert de la propriété des marchandises susvisées ne s'opère qu'au paiement intégral de ces dernières (Art. L624-16 du Code de commerce). En cas de litige, les tribunaux de Clermont-Ferrand sont seuls compétents.

CONDITIONS DE REGLEMENT : Pénalités dues en cas de retard de paiement : taux de refinancement de la BCE + 10 points. Seule la taxe correspondant au prix effectivement payé ouvre droit à déduction. Aucun escompte n'est prévu pour règlement anticipé.

AURILIS GROUP SAS - Capital 7 538 392 Euros - Code APE 4531Z - SIREN 321 774 150 - RCS Clermont-Fd